

REGLEMENT

1ère MONTEE HISTORIQUE DES MONT-D'ARREE

Samedi 2 juillet 2016

ARTICLE 1 : GENERALITES

L'association **CELTIC SPORT AUTO** organise le samedi 2 juillet 2016 sur la commune de BERRIEN

La 1ère Montée historique des MONTS D'ARREE

Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée en cote réservée aux voitures d'époque, sans aucune notion de temps ni classement.

La manifestation a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture du FINISTERE

1.2 Secrétariat - Contact

CELTIC SPORT AUTO : 59 route de menez rohou, 29170 SAINT-EVARZEC tel : 02 98 56 23 26

Bruno BERTRE : 06 18 25 22 34 - *Jean YVES LE DOEUFF* : 06 12 35 91 91 - celtic.sport.auto@gmail.com

1.3 Responsables de la manifestation

Directeur de la manifestation :

Gabriel GIANOLIO - Christophe ORTIZ

Responsable de la Sécurité:

Jean Yves LE DOEUFF - Bruno BERTRE

Responsable du Contrôle Technique :

Bernard MARCHAND -

1.4 Description de la manifestation.

Cette manifestation est ouverte aux :

Voitures anciennes de compétition de plus de 20 ans et à des voitures de prestiges, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un intérêt historique.

**Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps.
Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.**

Pas doubles montes, mais 2 pilotes autorisés sur la même voiture à tour de rôle.

Elle empruntera le tracé : de la route départementale D42, sur la commune de BERRIEN du départ au lieu-dit « LIORZOU à l'arrivée au lieu-dit « TREUSQUILLY », soit une longueur de 2 Km.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté municipal pour des raisons de sécurité.

L'accès à la ligne de départ se fera par convoi sécurisé, au départ du parc de regroupement.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Ouverture des dossiers d'inscriptions :

le 04/05/2016

Clôture des inscriptions :

le 17/06/2016

Accueil des participants :

le 01/07/2016 à partir de 17H00

Vérifications administratives et techniques:

le vendredi 01/07/2016 de 17H00 à 19H00 au parc concurrent

le samedi 02/07/2016 de 8H00 à 9H30 au parc concurrent

Briefing obligatoire des participants le samedi 02/07/2016 à 9H45 au parc pilote

Phase de démonstration : le 02/07/2016 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H30

ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER

Les véhicules autorisés à participer:

Voitures anciennes de compétition de plus de 20 ans et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique.

Celles-ci devront être équipées : 1 arceau de sécurité (mini 4 points boulonné ou soudé), conseillé
1 harnais compétition auto (3 ou 4 points), conseillé
Pas d'échappement libre (sauf proto et formule) 100 décibels maxi.

Les véhicules de type Custom, Quad, Kart-cross et autres dérivés sont strictement interdits.

Les organisateurs fixent le nombre de participants à **80**, et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation : Les autos en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, ou non conforme aux normes techniques ou administratives.

3.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs:

- **Son permis de conduire**
- **L'autorisation du propriétaire en ajout sur la feuille d'engagement**
- **La carte grise du véhicule engagé (sauf proto – monoplace)**

3.2 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

L'organisation effectuera des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Les pneumatiques en bon état (témoins d'usure ok) et (slicks uniquement protos-formules).
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules.
- 1 extincteur à poudre (minimum 1kg, date de péremption valable) fixé et accessible.
- Casque aux normes (auto/moto), obligatoire.
- Combinaison (type mécano coton, karting, pilote), obligatoire.
- Fixation batterie
- Freins

3.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté dans le dossier d'inscription.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Une seule personne à bord sanglé et casqué sera autorisée (sauf dérogation **exceptionnelle** du Directeur de la manifestation qui engagera sa responsabilité).

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules ne puissent pas se rattraper sur le parcours de la démonstration.

L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 30 secondes (1 minute étant recommandé).

4.1. PHASE DE RECONNAISSANCE DU PARCOURS.

Cette phase se déroulera à 9H00 en convoi.

Cette phase de reconnaissance a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le tracé de la route pour des raisons de sécurité

4.2 PHASE DE DEMONSTRATION

Cette phase s'étendra de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H30

ARTICLE 5 : PENALISATIONS

5.1. DEPART REFUSE

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

5.2. EXCLUSION

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste (drapeaux jaunes, rouges, bleus...)

ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS

Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.

Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués.

Batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (cf. article 3/2) sont obligatoires.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une «assurance piste».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

ARTICLE 8 : PUBLICITE SUR LES VOITURES

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une plusieurs publicités sur les véhicules.

La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur (tabac / alcool)
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

ARTICLE 9 : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par les organisateurs. **AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE** en raison du caractère amical de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, commissaires, contrôleurs et autres participants.

ARTICLE 10 : CIRCULATION - ASSISTANCE

L'accès au départ se fera exclusivement par convoi sécurisé, si retard attendre le convoi suivant. Tout véhicule non immatriculé ne pourra emprunter des routes ouvertes à la circulation publique. Une assistance est autorisée durant toute la manifestation au parc pilote VH. Chaque participant voulant quitter le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler impérativement à l'organisation, sinon il sera considéré comme exclu.

ARTICLE 11 : DOSSIER D'ENGAGEMENT.

11.1. Les demandes d'engagement se feront sur dossier comportant :

- **charte du pilote**, signée (doc 5)
- **fiche d'engagement** remplie (doc 6)
- **2 photos de la voiture**
- **copie du ou des permis** (si 2 pilotes)
- **chèque d'acompte de 50€ par voiture** à l'ordre du Celtic Sport Auto

Les dossiers « **complets** » seront à adresser **avant le 17 juin 2016** au :

CELTIC SPORT AUTO : 59 route de menez rohou, 29170 SAINT-EVARZEC

11.2. Le nombre des engagés est fixé à **80 pilotes**

11.3. Le montant des droits d'engagement est fixé: à **80€** par pilote en voiture seul
50€ par pilote si 2 pilotes sur même voiture

11.4. Les dossiers complets de demande d'engagement seront examinés.
Seules les autos correspondants à l'esprit de cette journée et correspondants au règlement seront retenus.
Les organisateurs se réservent le droit de refuser un dossier d'engagement sans avoir à en donner les raisons.
Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

11.5. Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés soit :

Avant le 24 juin 2016 minuit :	Remboursement du chèque de 50€
Après le 25 juin 2016:	Pas de remboursement

CHARTRE DES PARTICIPANTS Montée Historique

❗ (A lire et à signer obligatoirement et à joindre au dossier d'engagement)

Les participants à la 1^{ère} **montée historique des MONTS D'ARREE** du samedi 2 juillet 2016, organisée par l'Association **CELTIC SPORT AUTO**, après avoir lu et pris connaissance du règlement, déclarent être totalement informés de la nature festive de cette manifestation qui a pour but un rassemblement convivial de véhicules historiques sportifs sans chrono ni classement. Les participants s'engagent à faire preuve du meilleur fair-play et de respect vis-à-vis de l'organisation, des autres participants et des spectateurs.

Au cours des montées, les participants s'engagent à se laisser dépasser s'ils sont rattrapés par un autre véhicule, une obstruction constatée par les commissaires entrainera une exclusion définitive.

Les participants sont prévenus que les infractions, incidents, qui pourraient être relevées à leur rencontre par les autorités compétentes, à savoir les Commissaires, les organisateurs ainsi que toute conduite jugée dangereuse par l'organisateur, entraineront immédiatement l'exclusion du contrevenant de tout le programme de la manifestation, et de ses droits d'engagement restant acquis à l'organisateur.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de la signification des drapeaux utilisés qui peuvent être présentés par les Commissaires répartis tout au long des montées et s'obligent à s'y conformer sans restrictions ni réserve.

Compte tenu du caractère festif de ce rassemblement, toutes les formes d'accidents de dégradations ou autres incidents causés par les participants aux biens et aux personnes y compris à eux-mêmes seront exclusivement supportés par eux-mêmes, les participants reconnaissent par la présente avoir prévenu leur assurance de leur participation à l'événement et avoir pris toutes dispositions nécessaires vis-à-vis de leur assurance pour que l'organisateur ne puisse jamais être inquiété à ce sujets ni par eux-mêmes, ni par leur ayant droit.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'aucune faute, incident, accidents, dégradation causés par un participant et ceci tout au long de cette manifestation.

Les participants et leur ayant droit renoncent à poursuivre l'organisateur de toutes responsabilités découlant de l'usage de leur véhicule pour tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à eux-mêmes dans quelques conditions que ce soit.

Fait à : Le :

Véhicule, marque et type:Année :

Conducteur NOM – Prénom :

Lu et Approuvé (manuscrit)

.....

Signature du pilote:

FICHE D'ENGAGEMENT A RETOURNER
 Avant vendredi 17 Juin 2016 à:
CELTIC SPORT AUTO
 59 rte de mennez rohou 29170 SAINT-EVARZEC
 Info : celtic.sport.auto@gmail.com

1^{ère} MONTEE HISTORIQUE DES MONTS D'ARREE
BERRIEN samedi 2 juillet 2016
 Engagement **80 €**, avec acompte de **50€** à joindre au dossier d'engagement
 Chèque à libeller à l'ordre de: **CELTIC SPORT AUTO**

Réservé organisation **N° VOITURE**

PROPRIETAIRE		1 ^{er} pilote	2 ^{ème} pilote	VOITURE
NOM				Marque :
Prénom				Type :
Adresse				Année :
Ville				Cylindrée :
Code Postal				Non immatriculée <input type="checkbox"/>
Téléphone	 Port	 Port	 Port	Immatriculée <input type="checkbox"/>
e-mail				N° :
Numéro du Permis de conduire :				En fonction du nombre de demande d'engagement, l'organisation se réserve le droit de sélectionner en priorité les voitures correspondantes au mieux, aux critères demandés, une confirmation d'inscription ou de refus sera envoyée par l'organisation
Délivré par la Préfecture de :				

Si prêt du véhicule : (à remplir par le propriétaire du véhicule)

Je soussigné (NOM Prénom) propriétaire du véhicule mentionné ci-dessus, autorise par ce document:
 (NOM(S) Prénom(s)) à utiliser mon véhicule immatriculé :

Fait à : , en Date du :

Signature propriétaire

Signature 1^{er} pilote

Signature 2^{ème} pilote

Réservation repas du samedi soir :
 Nb Repas : x 12€ = €